



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

durée du travail

Question écrite n° 64578

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences de la mise en place généralisée des trente-cinq heures au regard des entreprises étrangères en France ou susceptibles de s'implanter sur le territoire français. Selon ce rapport, « les trente-cinq heures ont été ressenties par les entreprises étrangères comme une menace - compte tenu de la forte implication de l'administration dans la mise en place de cette législation -, un facteur de renchérissement des coûts et une source de rigidités ». Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64578

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4200